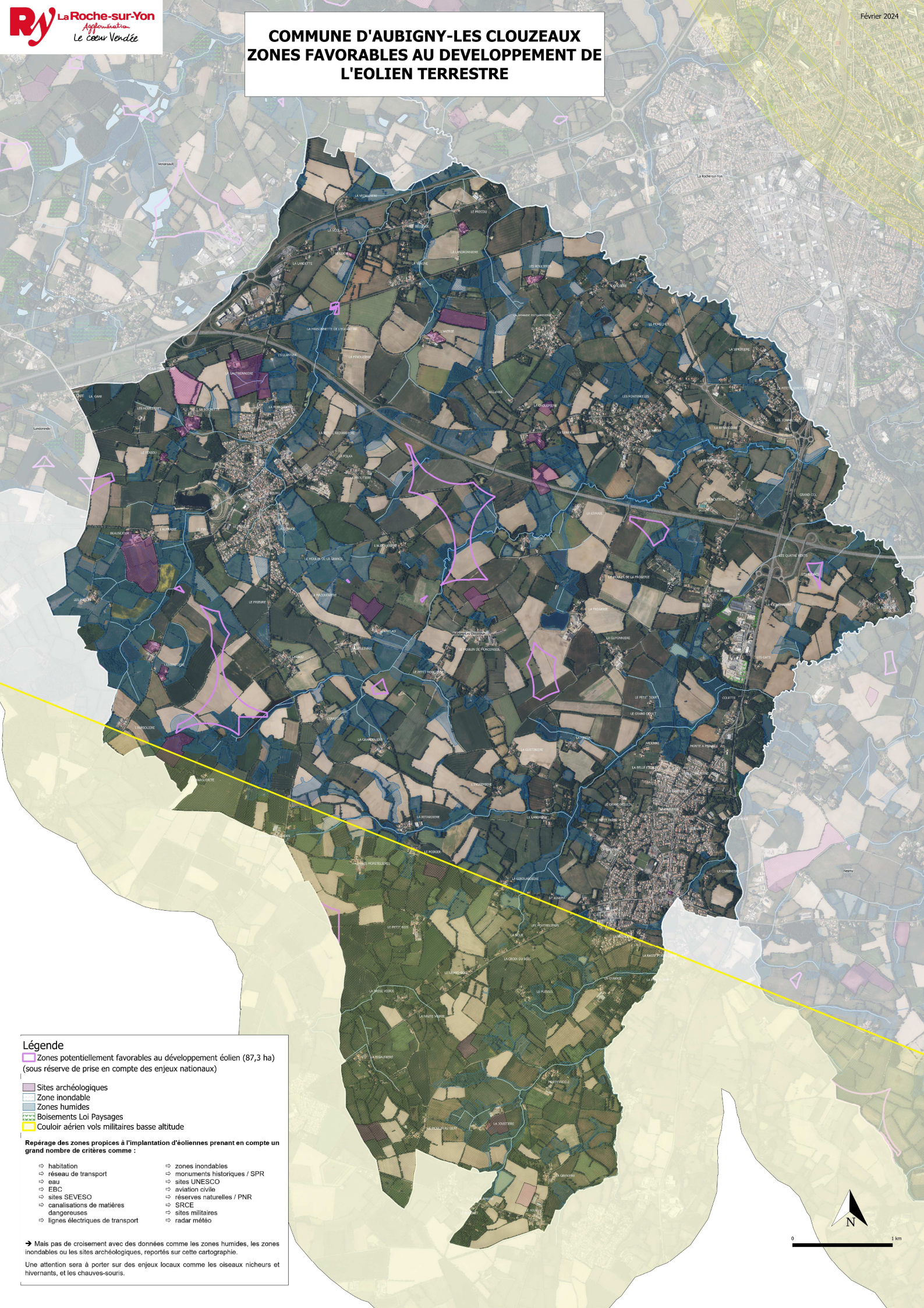


**COMMUNE D'AUBIGNY-CLOUZEAUX
ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE
L'EOLIEN TERRESTRE**



Légende

Zones potentiellement favorables au développement éolien (87,3 ha)
(sous réserve de prise en compte des enjeux nationaux)

- Sites archéologiques
- Zone inondable
- Zones humides
- Boisements Loi Paysages
- Couloir aérien vols militaires basse altitude

Repérage des zones propices à l'implantation d'éoliennes prenant en compte un grand nombre de critères comme :

- | | |
|---|-------------------------------|
| ⇒ habitation | ⇒ zones inondables |
| ⇒ réseau de transport | ⇒ monuments historiques / SPR |
| ⇒ eau | ⇒ sites UNESCO |
| ⇒ EBC | ⇒ aviation civile |
| ⇒ sites SEVESO | ⇒ réserves naturelles / PNR |
| ⇒ canalisations de matières dangereuses | ⇒ SRCE |
| ⇒ lignes électriques de transport | ⇒ sites militaires |
| | ⇒ radar météo |

→ Mais pas de croisement avec des données comme les zones humides, les zones inondables ou les sites archéologiques, reportés sur cette cartographie.

Une attention sera à porter sur des enjeux locaux comme les oiseaux nicheurs et hivernants, et les chauves-souris.

